# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2013

Délibération n° 2013.05.086

Aide à l'immobilier Dossier de
l'entreprise
EURILOGIC à La
Couronne :
prolongation de la
convention

**LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 15 mai 2013

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

#### **Membres présents:**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel BONNEFOND, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

#### Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Yves BRION à Françoise COUTANT, Madeleine LABIE à Gérard DESAPHY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

#### Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Redwan LOUHMADI par Victor KERRIGUY, Philippe RICHARD par Michel BONNEFOND, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

#### Excusé(s):

Jean-François DAURE, Nadine GUILLET, Martine RIVOISY

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2013**

**DELIBERATION** N° 2013.05.086

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AIDE À
L'IMMOBILIER

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

# AIDE A L'IMMOBILIER - DOSSIER DE L'ENTREPRISE EURILOGIC A LA COURONNE : PROLONGATION DE LA CONVENTION

La société EURILOGIC, devenue NEXEYA SYSTEMS et dont le siège social est à Toulouse, est spécialisée en ingénierie industrielle et a pour vocation d'apporter aux entreprises des solutions pour la conception, la mise au point, la réalisation et la maintenance de leur outil industriel et de leurs produits.

Au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, le conseil communautaire a approuvé par délibération n°101 du 29 mai 2008, le versement d'une subvention d'un montant de 32 500 € à l'entreprise EURILOGIC, pour la réalisation de son projet d'implantation à LA COURONNE. Il comprenait 1 700 000 € HT d'investissements ainsi qu'un programme d'emplois de 75 CDI. La convention d'application a été signée le 27 novembre 2008.

Le Département participait également au financement de ce projet pour 32 500 €.

En novembre 2009, un premier versement de 16 250 € a été effectué à la réception des justificatifs de fin de chantier (50 %).

48 CDI ont été réalisés sur 2 ans, soit 64% des prévisions d'emplois. Un versement de 10 400 € a eu lieu en décembre 2010.

Le règlement communautaire régissant le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, applicable lors de la signature de la convention avec l'entreprise EURILOGIC, prévoyait un délai de 3 années consécutives maximum après l'achèvement des travaux pour réaliser le programme.

Un courrier a été adressé à l'entreprise EURILOGIC en janvier 2013 afin de l'informer du terme de la convention et de la possibilité de prolonger d'une ou deux années supplémentaires pour créer les 27 CDI permettant le versement du solde de 5 850 €.

Par courrier du 9 avril 2013, l'entreprise NEXEYA SYSTEMS a fait part de sa demande de prolonger la convention pour deux années supplémentaires, afin de lui permettre de réaliser la totalité du programme de 75 CDI.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 25 avril 2013,

#### Je vous propose:

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention d'aide à l'immobilier avec l'entreprise EURILOGIC-NEXEYA SYSTEMS, visant à prolonger le délai de réalisation du programme d'emplois de deux années supplémentaires, soit jusqu'à fin 2014.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
29 mai 2013	29 mai 2013